

# SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

Annexé au procès-verbal de la séance du 17 avril 1989

## RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées (1) à la suite d'une mission effectuée du 17 au 19 janvier 1989 au sein des Forces Françaises en Allemagne,*

Par MM. Jean LECANUET, Jean-Pierre BAYLE,  
Jacques CHAUMONT, Jacques GOLLIET  
et Xavier de VILLEHENN.

SCA 1000

1. Cette commission est composée de MM. Jean Lecanuet, président ; Jean-Benoît Pons, Pierre Bédaride, Michel d'Azoulay, Michel Dujol, vice-présidents ; Jean-François Jacoby, Jacques Godeau, Michel de France, Louis de Broise, secrétaires ; MM. Paul-Alexis, Jean-Pierre Bayle, Jean-Luc Bérard, André Bonnaud, André Brossat, Jean-Benoît, Michel Carafagna, Jean Châment, Jean-Paul Chaignant, Jacques Chaumont, Michel Clément, Xavier de Villehenn, Jean-François Hennequin, Jean-François Mahieu, Louis André, Nicolas Fauriol, Pierre-Jean de la Harpe, Bernard Lacroix, Philippe de Laubert, Jacques Luchet, Mme Nicole de Hauteclocque, MM. Marcel Henry, André Jarnit, Louis Jourg, Paul Baum, Christian de La Motte, Faustin Lévesque, Bernard de Jessé, Max Lecomte, Louis Langenquien, Philippe Madrel, Daniel Millard, Claude Montalche, Mireigne, Jean-Nataf, Charles Oursat, Paul d'Ornano, Michel Pignatelli, Robert Ruffin, Jean-Roger Rousselle, Paul-Lucien, Robert Vassier de Villepion, Albert Vignati.

## SOMMAIRE

— —

	Pages
<b>INTRODUCTION</b> .....	3
<b>I. - LE CARNET DE ROUTE DE LA DELEGATION</b> .....	4
<i>Première journée</i> : présentation d'ensemble à l'Etat-Major des F.F.A. et du 2e Corps d'armée, à Baden-Baden .....	4
A. La présentation générale des Forces françaises en Allemagne .....	5
B. Le service d'enseignement placé à la suite des F.F.A. ...	8
C. Le Réseau Intégré de Transmissions Automatiques (RITA) .....	10
D. L'engagement du 2e Corps d'armée en Centre-Europe ...	11
E. L'interopérabilité et la coopération avec les alliés .....	13
<i>Deuxième journée</i> : la visite du 110e Régiment d'infanterie à Donaueschingen .....	13
<i>Troisième journée</i> : la visite de l'Etat-Major de la brigade franco- allemande à Böblingen .....	16
A. Composition et localisation de la brigade .....	16
B. Missions de la brigade .....	18
C. Le statut des militaires en R.F.A. ....	19
<b>II - LES OBSERVATIONS DE LA DÉLÉGATION</b> .....	21
A. Les Forces Françaises en Allemagne constituent un témoignage important de la solidarité de la France envers ses alliés, et en particulier envers ses alliés allemands .....	21
B. La recherche de nouvelles formes de coopération militaire .....	22

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses pouvoirs de contrôle, votre commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées envoie chaque année des délégations de ses membres visiter des unités de l'armée de terre, de l'armée de l'air, ou de la marine.

Le renforcement de la coopération franco-allemande au cours de la période récente, en particulier dans le domaine militaire, l'a incitée à envoyer cette année une délégation dans certaines des unités françaises stationnées sur le territoire de la République fédérale allemande. Cette délégation présidée par M. Jean Lecanuet, Président de la Commission, était en outre composée de MM. Jean-Pierre Bayle, Jacques Golliet, Jacques Chaumont et Xavier de Villepin. Elle s'est rendue en République Fédérale Allemande entre le 17 et le 19 janvier 1989.

Avant de présenter un rapide compte-rendu de ses visites, et quelques-unes des observations qu'elles lui ont inspirées, votre délégation aimerait ici remercier publiquement le Général Jean-Louis Brette, le Général Jean-Pierre Singeisen et le Colonel Braun, ainsi que leurs collaborateurs pour l'excellent accueil qu'ils lui ont réservé, et pour toute la part qui leur revient dans le parfait déroulement d'une mission qui l'a conduite successivement à Baden-Baden, siège de l'Etat-major des Forces Françaises en Allemagne, au 110e Régiment d'infanterie de Donaueschingen, et à Boblingen, au siège de l'Etat-major de la brigade franco-allemande en cours de constitution.

## **I - Le carnet de route de la délégation**

Il ne s'agit pas de reproduire ici l'ensemble des exposés et des propos, très riches et très ouverts, qui ont été tenus à votre délégation, mais plutôt de consigner, en respectant le déroulement chronologique de notre voyage, quelques-unes des informations essentielles qui nous ont été communiquées. Plutôt qu'un compte-rendu exhaustif, on trouvera donc ici un aide-mémoire.

### **Première journée : présentation d'ensemble à l'Etat-major des F.F.A. et du 2e Corps d'armée, à Baden-Baden**

Ayant quitté le Sénat le mardi 17 janvier au matin vers 8 heures, votre délégation s'est rendue à l'aéroport militaire de Villacoublay, où un avion militaire l'a conduite jusqu'à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim. De là, des voitures l'ont acheminée jusqu'au quartier de Lattre de Tassigny, à Baden-Baden. Elle a été reçue par le Général de Corps d'armée Jean-Louis Brette, commandant en chef du 2e Corps d'armée et commandant en chef des Forces Françaises en Allemagne, ainsi que par son Etat-major.

Cette première journée a été entièrement consacrée à une série d'exposés qui ont tracé le cadre de sa réflexion, et qui ont porté sur quatre sujets principaux :

- une présentation d'ensemble de la communauté civile et militaire que constituent les Forces Françaises en Allemagne ;
- un exposé sur le problème plus spécifique de l'enseignement dans les Forces Françaises en Allemagne ;
- une démonstration du réseau intégré de transmissions automatiques (RITA) ;
- une présentation sur l'engagement opérationnel du 2e Corps d'armée en Centre-Europe ;
- enfin un exposé synthétique sur l'interopérabilité et la coopération avec les alliés.

## **A - La présentation générale des Forces françaises en Allemagne**

**Le Général de division Lemoine, major régional des Forces Françaises en Allemagne, a d'abord présenté les grands traits de la communauté civile et militaire que constituent les F.F.A., ainsi que les principes de son organisation.**

Il a d'abord rappelé que les Forces Françaises en Allemagne, qui vivent sur le territoire de la République fédérale depuis une quarantaine d'années, représentent une population, civils et militaires confondus, de plus de 80.000 personnes.

S'agissant de la **population militaire**, forte de 47.000 hommes, il a insisté sur sa mobilité et la durée limitée de son séjour en Allemagne qui ne favorise guère, en pratique, le développement de contacts avec la population allemande. La plupart des militaires servant dans les F.F.A. sont en effet des appelés (au nombre de 34.000) qui, faute de posséder la langue allemande, faute de moyens et, il faut en convenir, faute aussi de curiosité véritable ne cherchent qu'exceptionnellement à nouer des contacts sur place, mais préfèrent des outils le peuvent rentrer chez eux pour passer leurs permissions. Quant aux cadres-officiers, a estimé le General Lemoine, ils ne sont qu'à peine moins nomades, la durée de leur affectation dans une unité des F.F.A. ne dépassant pas, en moyenne, trois années. La durée moyenne d'affectation des sous-officiers, d'environ 7 ans, les incite en revanche davantage à nouer des contacts avec la population allemande. C'est d'ailleurs dans cette catégorie que les mariages mixtes sont les plus fréquents, puisqu'un sous-officier sur sept, affecté dans les F.F.A., est marié avec une Allemande.

Quant à la **population civile**, d'environ 35.600 personnes, elle regroupe les familles (26.200 personnes) et les personnels civils qui se répartissent à parts presque égales entre personnels civils de droit français, généralement fonctionnaires (4.000 personnes) et personnels civils régis par le droit du travail allemand (5.300) dans lesquels le Général Lemoine a voulu voir une "véritable brigade franco-allemande du travail". La durée de séjour

des personnels civils et la diversité de leurs statuts facilitent les contacts avec la population allemande, et le General Lemoine a relevé que les mariages franco-allemands y sont d'ailleurs assez fréquents.

Pour résumer son impression, il a jugé que cette communauté originale des F.F.A. est certes bien placée pour développer les contacts et les échanges avec la nation hôte, mais que les deux principaux obstacles restent celui de la langue, et celui de l'adaptation de structures trop figées aux réalités nouvelles.

Il a rappelé ensuite les trois dates-charnières de la mise en place des fondements juridiques de la présence des Forces françaises en République fédérale :

- 1945 : l'occupation d'une partie du territoire allemand par un corps expéditionnaire français.

- 1955 : l'entrée de la R.F.A. dans l'Alliance Atlantique annule le statut de "forces d'occupation", mais le droit de stationnement des forces alliées, et en particulier françaises, est confirmé par l'entrée en vigueur des accords de Paris.

- 1966 : la France se retire de l'Organisation intégrée du Traité de l'Atlantique Nord mais un échange de lettres franco-allemand confirme le maintien sur une base bilatérale des accords réglant le stationnement des forces alliées en R.F.A.

Le Général Lemoine a ensuite rapidement caractérisé l'évolution des contextes allemands et français. Du côté allemand, il a relevé les effets de la chute de la natalité en matière de défense et a insisté sur la sensibilité très chatouilleuse des Allemands en matière de pollution ou de nuisances.

Il en a déduit du côté français la nécessité de placer chacune des garnisons françaises en posture de relever le défi que constitue ce souci allemand en matière d'environnement, ce qui, estime-t-il, passe par un effort de modernisation des armements.

Passant à la seconde partie de son propos, le General Lemoine a ensuite décrit l'organisation des Forces Françaises en Allemagne, telle qu'elle résulte de l'application des accords. Après s'être félicité des résultats encourageants obtenus en matière d'échanges, de connaissance du droit allemand et des méthodes allemandes, il a décrit les principaux organismes intégrés aux forces qui permettent le bon fonctionnement des F.F.A. en territoire allemand.

- la **gendarmerie**, forte de 700 hommes, qui exerce sur l'ensemble du territoire de la R.F.A. une compétence pleine à l'égard des seuls membres des F.F.A., et se voit en outre chargée de l'inspection technique et de l'immatriculation des véhicules privés ;

- le **tribunal permanent des forces en Allemagne (T.P.F.A.)**, installé à Landau, compétent pour les infractions de toutes natures commises sur le territoire de la R.F.A. par les membres des F.F.A. ;

- la **paierie générale et la trésorerie aux armées** qui ont fusionné leurs deux réseaux comptables et assurent les opérations monétaires et financières des F.F.A. en francs et en deutsche marks ;

- la **douane des F.F.A.** à laquelle la douane allemande délègue largement ses pouvoirs pour les F.F.A.

- l'**économat** qui fournit les ordinaires et ravitaille les personnels F.F.A. à travers ses 55 succursales et ses 31 points de presse ;

- le **foyer central** qui gère et approvisionne les foyers de garnisons et de centre-ville, ou administre les jardins d'enfants ;

- la **direction de l'enseignement français en Allemagne** qui scolarise les enfants des personnels F.F.A., et de façon marginale, dans la limite des places disponibles, d'autres élèves. Elle accueille 12.000 élèves dont 3.600 dans l'enseignement secondaire. Elle leur dispense un enseignement dont les programmes et les diplômes sont identiques à ceux de France, mais avec des résultats particulièrement flatteurs en termes de réussite aux examens. Son réseau, dispersé sur le territoire de trois landes, s'efforce d'épouser les implantations des 30 garnisons.

Il a estimé que chacun de ces organismes, grâce à l'expérience acquise pendant quarante années d'existence, était en excellente situation pour aller plus loin en matière de coopération allemande.

Il a évoqué en conclusion l'objectif ambitieux d'une garnison future qui vivrait avec la nation hôte et non plus à côté d'elle, dont les foyers en ville deviendraient des lieux privilégiés d'accueil et de rencontre avec la nation hôte, et où se développerait un "esprit maison de France". S'agissant de la modernisation de nos infrastructures dans le sens d'un plus grand respect de la sensibilité de la population allemande au problème de la pollution et des nuisances, il a évoqué parmi les directions envisagées, la création d'aires d'instruction homogènes, de systèmes de restauration moderne à distribution différée, et de zones techniques polyvalentes constituant des plates-formes anti-pollution.

## **B - Le service d'enseignement placé à la suite des F.F.A.**

M. Bernard Thomas, Directeur de l'enseignement français en Allemagne, a présenté ensuite succinctement le service d'enseignement placé à la suite des Forces Françaises en Allemagne.

Le directeur a d'abord décrit les **structures** scolaires de l'enseignement français, dont il a ainsi défini les principales composantes :

- son **statut**, très particulier : le réseau scolaire français dépend de la Direction de l'enseignement français en Allemagne (DEFA), service rattaché au ministère français de l'Éducation nationale mais placé sous l'autorité du commandement en chef des Forces Françaises en Allemagne, et indépendant des services culturels de l'Ambassade de France en Allemagne et des écoles ou lycées français qui leur sont rattachés.

- les **élèves**, au nombre de 11.800, se répartissent entre l'enseignement élémentaire et préélémentaire (près de 8.000) et l'enseignement secondaire et professionnel (3.750 environ). Il s'agit essentiellement des enfants des personnels militaires F.F.A. ou des personnels civils placés à leur suite : les 7% d'enfants français non membres des F.F.A., et les 3% d'enfants étrangers ne sont accueillis que dans la limite des places disponibles.

- les **établissements**, situés dans la plupart des garnisons, fonctionnent à l'image des établissements existant en France : ils

proposent les mêmes programmes d'études et préparent aux mêmes diplômes. On dénombre 16 écoles maternelles, 38 écoles élémentaires, 12 collèges et lycées.

Quant aux personnels, au nombre de 1.178, ils sont constitués en grande majorité de fonctionnaires de l'Etat relevant de l'éducation nationale (938), auxquels s'ajoutent 240 emplois de personnels civils étrangers.

S'agissant des relations franco-allemandes dans le secteur éducatif, M. Bernard Thomas a cité en tout premier lieu l'apprentissage de la langue allemande. Si dans un nombre important d'écoles élémentaires, voire d'écoles maternelles, les élèves reçoivent un enseignement précoce de l'allemand à raison de 20 à 30 minutes quotidiennes, l'apprentissage intensif commence dans l'enseignement secondaire. 45 à 50% des enfants y choisissent l'allemand en première langue (contre 13% en France) et 40% en seconde langue (contre 25% en France). Des échanges franco-allemands de plus en plus abondants et approfondis complètent cet effort : convention du 3 décembre 1987, jumelages entre établissements, fêtes scolaires communes, rencontres sportives, échanges d'enseignants, séjours communs d'élèves à la mer ou à la montagne...

En troisième lieu, M. Bernard Thomas a présenté les conditions de mise en oeuvre de la politique éducative. Après avoir rappelé que la scolarité offerte aux écoliers par l'enseignement français en Allemagne est pour l'essentiel identique à celle qu'ils connaîtraient en France, de sorte que tant leur insertion en Allemagne que la poursuite ultérieure de leur cursus scolaire en France soient facilitées, il a relevé trois difficultés locales spécifiques :

- la première, d'ordre pédagogique, a trait à l'inévitable dispersion et à la petite taille des structures, qui isolent les enseignants et réduisent leurs possibilités de formation continue. Le directeur s'est cependant félicité de ce que la générosité des potentiels d'enseignements attribués par l'Education nationale, le soutien matériel et moral apporté par les autorités militaires, et le dévouement des personnels de la D.E.F.A. permettent de pallier ces inconvénients. Il a toutefois déploré le manque de mobilité des personnels : 20% d'entre eux sont en Allemagne depuis 20 ans ou plus, 50% depuis 10 ans ou plus.

- la seconde difficulté tient, à son avis, à la précarité et à l'ambiguïté du statut de la D.E.F.A. mais fait l'objet d'une attention soutenue, par les autorités nationales compétentes. Il a à titre d'exemple cité l'article de la loi de finances rectificative pour 1988 qui propose de conférer par décret l'autonomie financière aux établissements d'enseignement du second degré.

- quant aux difficultés les plus immédiates, elles ont trait, d'après M. Bernard Thomas, aux conditions matérielles de l'enseignement français en Allemagne, et en particulier aux immeubles des établissements souvent vétustes et d'une maintenance onéreuse. Il a estimé, sur ce chapitre, que la création de la brigade franco-allemande nécessiterait des investissements importants en matière de bâtiments scolaires.

Le directeur de l'enseignement français en Allemagne a conclu sur trois observations : la conscience de la D.E.F.A. de son devoir de scolariser au mieux les élèves et de garantir la qualité de l'enseignement ; la sollicitude vigilante de l'Education nationale ; la collaboration fructueuse et le climat de confiance réciproque entre le Commandement des F.F.A. et la D.E.F.A.

### C - Le Réseau Intégré de Transmissions Automatiques (RITA)

La délégation a suivi, après le déjeuner, une présentation et une démonstration par le Général Le Mercier, du Réseau Intégré de Transmissions Automatiques (RITA).

On se souvient que ce système de transmissions, particulièrement performant et avancé, et qui équipe déjà l'armée de terre, a récemment été acheté par les Etats-Unis. Son coût, de 4 milliards de dollars, en fait la plus importante acquisition américaine pour un système militaire de conception européenne.

Le Général Le Mercier a d'abord rappelé brièvement les principales étapes qui ont conduit à la mise au point du système de transmissions moderne : liaisons de chef à chef, puis avec l'apparition en 1942 des faisceaux hertziens, constitution de réseaux d'abonnés

encore très centralisés, et donc vulnérables, enfin mise au point d'un réseau indépendant de la manoeuvre interarmes couvrant l'ensemble des besoins sur un espace considéré.

Le Général Le Mercier a ainsi décrit le RITA comme un système de transmissions de corps d'armée. Ce réseau, indépendant des structures hiérarchiques, peut couvrir un territoire allant jusqu'à 10.000 kilomètres carrés, grâce au déploiement de centres nodaux espacés de 25 à 40 kilomètres et rattachés entre eux par des faisceaux hertziens, et qui se déploient en fonction de la manoeuvre. Les "PC" qui évoluent à l'intérieur de ce champ sont en permanence reliés à 1, 2, ou 3 de ces centres nodaux par des sortes de bretelles de jonction. Ce système, étant numérisé et chiffré, est résistant à la guerre électronique.

Le Général a ensuite décrit les trois ensembles de moyens sur lesquels s'articule le système : centres nodaux, groupes de raccordement, et postes radio d'abonnés. Il a insisté sur le fait que le RITA fait appel aux technologies les plus récentes : transmission et commutation numériques, recherche et routage automatique des abonnés fixes ou mobiles ; et qu'il possède, en outre, le débit binaire le plus élevé de tous les systèmes de transmissions tactiques. Le système peut ainsi fonctionner en téléphonie, en télégraphie rapide, et peut en outre transférer en noir et blanc n'importe quelle image en couleur.

## **D - L'engagement du 2e corps d'armée en Centre-Europe**

La délégation a ensuite entendu l'exposé d'ensemble sur l'engagement du 2e corps d'armée en Centre-Europe. Une grande partie des informations qui le composaient étant classées, on n'en trouvera ici que les grandes orientations.

La première partie traitait de l'organisation du 2e corps d'armée : en temps de paix celui-ci est constitué des 1ère, 3ème et 5ème divisions blindées stationnées respectivement à Trèves, Fribourg et Landau. En situation de guerre, une permutation est

opérée entre la première division blindée, qui retourne au premier corps d'armée, et la 15e division d'infanterie, qui monte de Limoges.

Une seconde partie décrivait les **caractéristiques géographiques du théâtre Centre-Europe**, cette grande plaine qui s'étend sur 850 kilomètres entre le Danemark et l'Autriche, mais dont la profondeur en Allemagne centrale varie entre 50 et 250 kilomètres.

En troisième lieu, l'exposé montrait la **situation alliée en Centre-Europe**.

Consacrée à l'analyse de la **menace**, la quatrième partie insistait en particulier sur le fait que l'adversaire potentiel s'est doté des moyens de mener une offensive rapide, et que ses éléments les plus opérationnels sont placés sur le front occidental de son dispositif.

La cinquième partie était consacrée aux **conditions de l'engagement**. Elle rappelait que celui-ci dépend de la décision du Président de la République et ne revêt aucun caractère d'automaticité. Le deuxième corps d'armée peut être engagé selon trois cas de figure : aux côtés des alliés, sur les arrières de l'Alliance (il est alors placé sous le commandement de la 1ère armée), ou engagé d'urgence en cas d'attaque brusquée. L'engagement aux côtés des alliés peut s'effectuer lui-même selon deux modalités : les **accords Ailleret-Lemnitzer** règlent l'engagement du 2e corps d'armée sous contrôle opérationnel allié ; les **accords Valentin-Ferber** précisent les conditions de l'engagement du 2e corps d'armée, placé sous le commandement de la 1ère armée, placée elle-même sous contrôle opérationnel allié. Ces accords, a-t-il été rappelé, ne constituent pas un cadre contraignant mais plutôt la condition d'une liberté d'action.

Une dernière partie résumait de façon très franche les forces et les faiblesses de notre dispositif.

## **E - L'interopérabilité et la coopération avec les alliés**

Le dernier exposé de la journée était consacré à l'interopérabilité, entendue comme la capacité à opérer de concert, et à la coopération avec les alliés. Celle-ci repose sur trois piliers :

- les **accords techniques**, qui portent sur les procédures opérationnelles et les plans d'engagement. Cinq accords de ce type ont été signés avec l'OTAN entre 1967 et 1986 ; ils sont complétés par de nombreux accords bilatéraux signés avec la R.F.A., dans l'esprit du traité sur la coopération franco-allemande de 1963 ;
- les **missions de liaison** qui existent entre les Etats-majors des forces françaises et ceux de l'OTAN et de la Bundeswehr ;
- enfin, **l'entraînement en commun**, à l'échelon des Etats-majors (exercices de cadres, réunions de planification, échanges d'officiers, etc...), comme à l'échelon des régiments (échanges d'unités lors des séjours en camp, jumelages ...), et lors d'exercices en commun de grandes unités, qui s'effectuent à un niveau de plus en plus élevé, avec des effectifs de plus en plus importants.

\*

\* \*

### **Deuxième journée : la visite du 110e Régiment d'infanterie à Donaueschingen**

La délégation a consacré la journée du 18 janvier 1989 à la visite du 110e régiment d'infanterie, installé à Donaueschingen. Cette unité présente en effet un intérêt tout particulier, dans la mesure où elle doit être prochainement retirée du 2e corps d'armée, auquel elle appartient aujourd'hui, et intégrée à la brigade franco-allemande.

La délégation a été accueillie à son arrivée au quartier Foch par le Colonel Braun, chef de corps du 110e R.I. Celui-ci a

présente à la délégation le régiment tel qu'il est aujourd'hui, avant d'aborder le problème de son intégration à la brigade franco-allemande, et le sujet général des relations franco-allemandes à Donaueschingen.

De l'exposé du Colonel Braun, il ressort que le **110e Régiment d'Infanterie** est aujourd'hui une unité d'un peu plus d'un millier d'hommes, qui appartient à la 3e division blindée. A ce titre, il est subordonné au Commandant en chef du 2e corps d'armée et des Forces Françaises en Allemagne. Il est constitué, outre une compagnie de commandement et de services, de deux compagnies de combat équipées de véhicules de l'avant blindés (VAB), auxquelles s'ajoute une troisième compagnie mise en sommeil en temps de paix, d'une compagnie antichars, équipée de VAB montés de missiles HOT, et d'une compagnie d'instruction.

Les effectifs étant constitués en une très large majorité de personnels appelés, l'instruction tient évidemment une large part dans la vie et dans le budget du régiment. La priorité est donnée à la formation du tireur. Chaque soldat tire en moyenne 500 cartouches par an. Un effort plus particulier est consenti en faveur des tireurs de missiles APILAS, MILAN et HOT. Mais le coût, très élevé, des missiles, invite à sélectionner très attentivement les tireurs et à recourir autant que possible à l'entraînement sur simulateurs, et ne permet de tirer qu'un nombre très limité de missiles réels : un par an pour le tireur HOT, 2 par an pour le tireur MILAN.

**Le rattachement de la garnison de Donaueschingen à la brigade franco-allemande** imposera certaines adaptations en matière de casernements, de logements et d'infrastructures scolaires.

- en matière de casernements, le 110e Régiment d'infanterie, qui occupe aujourd'hui, de façon assez large, les trois quartiers Foch, Turgis de Colbert et Lyautey, se regroupera, le 1er octobre 1990, sur le seul quartier Foch. Les deux autres quartiers seront alors mis à la disposition d'autres unités françaises et allemandes qui rejoindront Donaueschingen : un régiment blindé léger équipé d'AMX 10 RC, ainsi qu'une compagnie du génie allemande et une compagnie du matériel. Cette nouvelle occupation de la garnison suppose des travaux en matière d'infrastructure pour un montant estimé à 200 millions de francs.

- en matière de logements, l'arrivée de quelques dizaines de ménages supplémentaires imposera la rénovation d'appartements disponibles mais inoccupés depuis de nombreuses années, et la recherche de quelques logements supplémentaires, peu faciles à trouver sur le marché immobilier saturé de Donaueschingen.

- en matière d'infrastructures scolaires, on envisage d'ajouter à l'école primaire et à l'école maternelle existantes un collège doté d'un internat qui pourrait recevoir 300 à 400 élèves.

En matière de relations franco-allemandes, on signalera, à côté des formes traditionnelles de relations militaires (jumelages, séjours en camp) et de relations civiles (activités sportives, musicales, cercle franco-allemand) un effort particulier en faveur de l'apprentissage de la langue allemande. Ainsi, en 1988, une dizaine de cadres ont été reçus aux certificats militaires de langue allemande. A un niveau moindre, des cours donnés à raison de deux heures hebdomadaires en dehors des heures de service permettent une initiation ou un rafraîchissement des connaissances. Enfin, le régiment a entrepris la mise au point d'un glossaire technique franco-allemand recensant l'ensemble des termes en usage pour la description et l'emploi des matériels militaires utilisés.

Après un déjeuner pris en compagnie du Docteur Everke, maire de Donaueschingen, des représentants des principaux partis politiques au Conseil municipal, du Général Voinot, commandant la 3e Division blindée, du Colonel Braun et des cadres du 110e Régiment d'Infanterie, la délégation a visité la garnison. Elle a examiné certains logements qui, après réfection, seront mis à la disposition des cadres lors de l'arrivée des autres unités de la brigade franco-allemande qui doivent s'installer à Donaueschingen. Enfin, elle s'est rendue au champ de tir pour assister à une séance d'instruction. Elle a pu, à cette occasion, apprécier les qualités de légèreté et de facilité d'emploi du nouveau fusil "Clairon", qui équipe les unités des F.F.A. Elle s'est ensuite rendue à la mairie, où elle a été reçue par le Docteur Everke, qui l'a entretenue des problèmes généraux de sa ville, qui va fêter cette année son 1100e anniversaire. Il a assuré les commissaires que la présence des troupes françaises est appréciée et comprise par la population qui les considère comme un des éléments de la défense de l'Europe et de la R.F.A.

•

• •

### Troisième journée : la visite de l'Etat-Major de la brigade franco-allemande de Böblingen

La délégation s'est rendue le 19 janvier à Böblingen, où est installé l'Etat-major de la brigade franco-allemande. Elle y a été reçue par le Général Singeisen, commandant de la brigade, et par son adjoint, le Colonel Wasseberg. Elle a d'abord visité sous leur direction les casernements, apparemment agréables, fonctionnels et refaits à neuf, que la R.F.A. met à la disposition de la brigade. Elle a rencontré, à cette occasion, la majeure partie des personnels, français et allemands à parité, qui composent l'Etat-Major.

Au terme de cette visite, le Général Singeisen et le Colonel Wasseberg, assistés de quelques-uns de leurs collaborateurs, ont présenté à la délégation la composition et les missions de la brigade, ainsi que les principales difficultés que soulève son organisation.

Le Général Singeisen a d'abord rappelé les étapes qui ont conduit à la création de la brigade franco-allemande : proposée par le chancelier Helmut Kohl lors d'un Congrès de la C.D.U., en juin 1987, elle a été décidée lors du 50<sup>e</sup> sommet franco-allemand de Karlsruhe (12-17 novembre 1987), et annoncée à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire du traité de l'Elysée le 22 janvier 1988.

Cette brigade est une unité interarmes à très forte composante d'active, et dont seuls l'état-major, le bataillon de commandement et de soutien et le groupement d'instruction sont mixtes. Les autres régiments restent en revanche de composition nationale.

**A** Le Général Singeisen en a précisé la composition et la localisation

La brigade franco-allemande est constituée :

**de 4 régiments (français) ou bataillons (allemands) de dimensions comparables.**

- . le 110e régiment d'infanterie (français)
- . un bataillon blindé (allemand)
- . un régiment blindé léger (français) qui sera déterminé dans le courant de l'été
- . un bataillon d'artillerie (allemand)

**- de 3 compagnies organiques :**

- . une compagnie antichars (allemande)
- . un escadron d'investigation (français)
- . une compagnie du génie (allemande)

**- 1 groupement d'instruction (mixte)**

**- 1 bataillon de commandement et de soutien (mixte)**

**- une compagnie d'Etat-Major (mixte).**

L'implantation des unités doit se faire de la façon suivante :

- à **Böblingen** seront installés la compagnie d'Etat-Major (mixte), le bataillon d'infanterie (allemand) et l'escadron d'investigation (français) ;
- à **Horb** : le bataillon d'artillerie (allemand) .
- à **Donaueschingen** : le 110e régiment d'infanterie (français), un régiment blindé léger (français) à partir de 1990, et la compagnie du génie (allemande) à partir de 1990, également ;
- à **Stetten** : la compagnie de chasseurs de chars (allemande), le bataillon de commandement et de service (mixte) et une unité d'instruction (française).

A l'exception de Horb, les garnisons de la brigade seront donc mixtes.

B - Le Général Singeisen a ensuite précisé les missions assignées à la brigade.

**En temps de guerre :** la brigade pourrait être engagée sous contrôle opérationnel du commandement territorial allemand dans sa zone de stationnement pour assurer la sécurité des arrières ; elle pourrait également être placée sous le contrôle opérationnel d'un corps d'armée français ou de l'un des corps d'armée alliés pour préparer, accompagner ou appuyer l'engagement des forces françaises. Son équipement léger ne lui permettrait pas de participer à la bataille sur les avants, évitant ainsi toute difficulté à l'égard du concept de défense français.

**En temps de paix,** la brigade est placée sous l'autorité du groupe franco-allemand de coopération militaire, qui fixe ses objectifs généraux pour l'instruction et l'entraînement communs. Ce groupe, qui dépend du Conseil franco-allemand de défense et de sécurité est co-présidé par le major général de l'armée de terre française et par l'adjoint au chef d'Etat-major des armées allemandes.

Le Général Singeisen a abordé ensuite les problèmes que rencontrera et que devra surmonter la réalisation de la brigade franco-allemande. Ceux-ci sont, à son avis, de deux sortes. Les uns sont des problèmes opérationnels, et ont trait à la planification de son emploi, aux modalités de sa montée en puissance et de sa mise sur pied. Les autres sont de nature administrative et prennent leur source dans la différence existant entre les deux armées en matière d'organisation de la gestion, de règlements de discipline générale, ou de cérémonial et de tenue, qui imposent de chercher des accommodements.

De l'avis du Général Singeisen, la brigade franco-allemande est confrontée à quatre problèmes essentiels :

- le premier est celui de la langue. La langue de travail à l'Etat-major sera alternativement, d'une semaine l'autre, le français et l'allemand.

- les problèmes juridiques, particulièrement ardu du côté allemand, devront trouver des solutions appropriées dans un protocole d'accord actuellement en préparation.

- la rareté des matériels communs soulèvera aussi des problèmes d'interopérabilité.

- enfin, la différence de statut du soldat français et du soldat allemand est une source de difficulté à ne pas négliger.

**C - Pour illustrer ce propos, le Colonel Wasseberg a résumé les traits les plus saillants du statut des militaires en République Fédérale Allemande.**

Il a d'abord attiré l'attention de la délégation sur l'institution spécifique de "l'homme de confiance". Celui-ci, a-t-il rappelé, est élu au scrutin direct et secret par ses pairs pour un an, à l'échelon du bataillon, et à raison de un pour les officiers, et un pour les sous-officiers et les hommes du rang. Les "hommes de confiance" d'un bataillon disposent d'"heures de consultation" pendant le temps de service, et doivent être réunis au moins une fois par semaine par le chef de corps. Ils sont obligatoirement consultés en cas de procédure disciplinaire. Ils disposent en outre d'un droit de proposition sur le déroulement du service, ainsi que pour l'attribution des services supplémentaires et réguliers tels les tours de garde, par exemple. Leurs propositions doivent être discutées par le Commandant dont les éventuelles décisions de rejet sont obligatoirement motivées.

Le Colonel Wasseberg a également expliqué que, parallèlement au recours à "l'homme de confiance", les soldats disposent d'un pouvoir de réclamation, lorsque à tort ou à raison, ils se sentent injustement traités par un supérieur ou un de leurs camarades. Ils peuvent alors adresser leur réclamation à leur hiérarchie ou encore à un conseiller spécial du Parlement, et ce sans informer leur supérieur disciplinaire direct. Ce droit de réclamation n'est pas limité aux problèmes qui les touchent directement. Ils peuvent en outre s'adresser à la commission des pétitions du Parlement.

Quant à la durée hebdomadaire du service, a poursuivi le Colonel Wasseberg, elle est en principe limitée à 56 heures. Une prime mensuelle de 90 Deutsche Marks est versée si la preuve peut être avancée que la durée moyenne de service a dépassé cette limite. Encore un projet de loi, actuellement à l'étude, propose-t-il de réduire à 46 heures cette durée hebdomadaire.

Enfin, les appelés, recrutés par une administration civile, reçoivent des affectations les plus rapprochées possible de leur domicile.

Le Colonel Wasseberg a estimé en conclusion que si ces garanties peuvent paraître affecter la disponibilité et la valeur opérationnelle des troupes, leur effet est cependant en partie compensé par la mentalité plus disciplinée et plus rigoureuse du soldat allemand.

La délégation a obtenu ensuite quelques précisions concrètes sur les différences en matière de prêt du soldat en France et en République Fédérale Allemande. Elle en a retenu que, dans l'ensemble, le prêt du soldat français est à la fois très inférieur et plus hiérarchisé que la solde de l'appelé allemand qui compte, à côté de la solde progressive proprement dite, une indemnité accessoire fixe.

\*

\* \*

## **II - Les observations de la délégation**

Au cours de ce bref séjour qu'elle a passé dans les Forces Françaises en Allemagne, votre délégation a recueilli des informations nombreuses et précises dans les exposés qui lui ont été présentés. Elle a pu en outre compléter et enrichir ses impressions au cours des entretiens qu'elle a eus avec les responsables militaires français et les autorités politiques allemandes locales. Elle en a retiré le sentiment que la présence et le rôle que jouent nos forces en République Fédérale sont d'une façon générale appréciés et compris, même si l'on pouvait déplorer une certaine difficulté de contacts entre la communauté militaire française et la population allemande, due en grande partie aux barrières linguistiques. Aussi est-ce avec intérêt qu'elle a considéré la recherche en cours de nouvelles formes plus étroites de coopération franco-allemande.

**A - Les Forces Françaises en Allemagne constituent un témoignage important de la solidarité de la France envers ses alliés, et en particulier envers ses alliés allemands**

On ne reviendra pas ici en détail sur l'importance et le volume des F.F.A. On relèvera cependant qu'avec près de 45.000 hommes, la France entretient un des trois plus importants contingents militaires étrangers sur le territoire de la République Fédérale allemande, après les Etats-Unis mais à égalité avec le Royaume-Uni. Ces forces constituent la traduction concrète de notre solidarité avec nos alliés et le signe tangible que la défense de nos intérêts vitaux ne commence pas nécessairement à nos frontières. Bien au contraire, les nombreux liens que nous entretenons avec nos alliés et en particulier les accords d'Etat-Major Ailleret-Lemnitzer et Valentin-Ferber précisent et décrivent les conditions dans lesquelles nos forces pourraient être engagées aux côtés de nos alliés, voire sous leur contrôle opérationnel.

Toutefois, conformément à la doctrine stratégique française, ces accords ne confèrent à l'engagement des Forces françaises aucun caractère d'automaticité. Celui-ci reste, dans ces conditions, suspendu à la seule décision du Président de la République.

De par leur dimension, les F.F.A. constituent une charge financière importante pour la France. Qu'il s'agisse du supplément de dépenses en personnel occasionné par l'expatriation, ou plus encore du coût que représentent les infrastructures nécessaires aux F.F.A. (économat, enseignement du Français en Allemagne, gendarmerie etc...), le stationnement de nos forces en Allemagne suscite un important surcoût par rapport aux dépenses qu'entraînerait leur présence sur le territoire national. En outre, dans la mesure où une partie de ces dépenses s'effectue en Deutsche mark, elle profite à l'économie allemande. Il ne s'agit pas ici de contester la nécessité du maintien des F.F.A., mais simplement de rappeler de façon concrète la réalité de l'effort français et le tribut que nous payons à la solidarité alliée.

En contrepartie, on ne doit pas oublier les abandons de souveraineté, au demeurant librement consentis, qu'entraîne pour la République Fédérale Allemande le stationnement sur son territoire de forces étrangères.

Les accords de 1954, confirmés pour les troupes françaises par l'échange de lettres bilatéral de 1966, ont en effet reconnu aux forces alliées stationnées en Allemagne Fédérale un statut et des droits particuliers. Si cet état de choses ne semble pas avoir soulevé de graves difficultés dans le passé, des incidents récents, comme la catastrophe aérienne de Ramstein, ont contribué à raviver la sensibilité allemande à l'égard de ce problème de souveraineté.

Dans ces conditions, il apparaît souhaitable, sans remettre en cause les fondements du stationnement de nos forces en Allemagne Fédérale, de développer en parallèle de nouvelles formes de coopération militaire qui illustrent davantage le rapprochement de deux Etats souverains.

## **B - La recherche de nouvelles formes de coopération militaire**

Si les Forces Françaises en Allemagne témoignent de la solidarité de la France avec ses alliés et de sa détermination à contribuer à la défense de l'Europe, elles peuvent donner l'impression

de vivre davantage aux côtés de la nation-hôte que véritablement avec elle.

On relèvera certes que la présence des Forces françaises est -les élus nous l'ont confirmé- appréciée par la population qui en comprend le rôle et les considère comme un des éléments de la défense de l'Europe. D'une façon générale mais difficilement mesurable, on peut considérer que les F.F.A. contribuent à la bonne appréciation de la France en Allemagne.

Toutefois, et en dépit d'une bonne volonté certaine de part et d'autre, les liens entre la population allemande et les militaires français ou leurs familles restent faibles. Les conditions de vie des F.F.A., avec leur hébergement distinct, leurs économes et leur système éducatif propre, n'incitent guère en effet à la multiplication des contacts quotidiens. Mais l'obstacle fondamental reste la barrière linguistique. Seule une proportion réduite, voire marginale, d'officiers et de sous-officiers parle allemand lors de son arrivée en poste. Si un nombre significatif de sous-officiers, qui passent en moyenne sept années dans les F.F.A., compense ce retard et finit par établir des relations avec les Allemands, il n'en est pas de même des officiers dont la durée d'affectation ne dépasse généralement pas trois ans. Sans doute un allongement des temps de séjour constituerait-il une incitation utile à l'apprentissage de la langue allemande. Toutefois, pour être véritablement fructueux, l'effort devrait s'exercer dès la période de formation. A cet égard, on ne peut que recommander une meilleure prise en compte de l'apprentissage des langues dans les écoles militaires.

Quant à des expériences comme celle de la brigade franco-allemande, elles présentent un intérêt politique certain, en dépit des interrogations qu'elles soulèvent.

- résultant d'une proposition du Chancelier Kohl reprise par le Président de la République, la création de la brigade franco-allemande constitue la première forme de coopération militaire franco-allemande instituée sur un plan de rigoureuse égalité, entre deux Etats pleinement souverains ;

- de par sa composition mixte, et de par ses missions, elle possède une valeur symbolique forte, et constitue un signe supplémentaire de la solidarité de la France avec son principal allié ;

- dotée d'un armement léger et composée d'environ 4.200 hommes elle ne possède, en l'état actuel des choses, qu'une valeur militaire réduite. Dans ces conditions, par delà le symbole que constitua sa création, elle ne conservera sans doute sa valeur politique à l'avenir que pour autant qu'elle débordera son cadre présent. A cet égard deux types d'évolution peuvent être envisagés :

. on a pu présenter la brigade franco-allemande comme l'embryon d'une armée mixte, voire d'une armée européenne. Toutefois, la multiplication des unités mixtes trouverait très rapidement ses limites, tout au moins tant que la France refusera le retour de ses forces au sein de l'organisation intégrée.

. plus vraisemblablement, la brigade franco-allemande peut apparaître comme un laboratoire, nécessairement réduit dans ses dimensions, mais cependant de taille réelle, où pourraient être expérimentées des solutions nouvelles aux problèmes de l'interopérabilité et de la compréhension mutuelle, qui pourraient, dans certains cas, être étendues à l'ensemble de chacune des armées, ou tout au moins inspirer les adaptations nécessaires.

A ce titre les difficultés que rencontrera sa mise sur pied ne constitueront pas le moindre de ses intérêts : elles permettront de recenser de façon exhaustive et empirique tout ce qui sépare nos deux armées sur le plan des traditions, des règlements, de la discipline, de l'organisation et de l'armement. La brigade ne conservera cependant sa valeur que si elle permet précisément de trouver des solutions pour surmonter ces difficultés.

\*

\* \*